Taskforce Reisebranche

Herrn Frau  
Vorname Nachname  
Strasse Nummer

PLZ Ort

Lieu, le 7 septembre 2020

**Conséquence de l'épidémie de Covid 19 : l'industrie du voyage lutte pour sa survie :**

L'industrie du voyage en Suisse est confrontée à l'une de ses plus grandes crises résultant de pandémie de Covid 19. Des milliers de voyages ont été annulés en raison de la fermeture des frontières et des avertissements aux voyageurs. Les voyages doivent être reportés une ou plusieurs fois et finalement souvent annulés. Tout ce travail nécessite des heures de travail qui ne sont pas facturées. Pour rappel : la crise du Covid 19 a fait s’écrouler les ventes sur une année entière et va accabler les agences de voyage encore longtemps sur le plan opérationnel.

Il est tout à fait compréhensible, dans la situation actuelle, que les consommateurs soient réticents à réserver de nouveaux voyages en raison des perspectives peu claires dues au Covid-19. Par conséquent, l'industrie du voyage ne peut guère générer de ventes à l'heure actuelle, n’ayant pas une vision précise de l’avenir. Ces ventes ont d’ailleurs chuté de près de 80 %. De nombreuses agents de voyage, dont beaucoup sont des micro et petits entrepreneurs, n'ont plus aucun revenu depuis le 1er juin 2020. À cette date, l'aide fédérale pour les propriétaires en situation d'employeurs et leurs épouses a expiré.

Personne ne peut prévoir quand les voyages seront à nouveau possibles, au niveau de ce qu’ils étaient avant la pandémie - en raison des directives officielles et de la situation mondiale. Cela fait du secteur du voyage un cas de rigueur évident, comme le sont d'autres secteurs durement touchés tels que l’évènementiel, et il est donc en droit de recevoir également une aide transitoire de l’état.

**Dans l'intérêt de la survie de l’ industrie suisse du voyage toute entière (8 000 emplois, 6 milliards de francs de chiffre d'affaires), nous vous demandons, selon l’article 20 058 ns de Loi fédérale sur la base légale des ordonnances du Conseil fédéral relatives à la lutte contre l'épidémie de covid 19 (loi sur le covid 19) le soutien des motions suivantes:**

* Art. 8a Mesures en faveur de l’évènementiel Motion minoritaire Roduit
* Art. 10 Abs. 1 mesures visant à indemniser la perte d’activité - Motion minoritaire Meyer Mattea
* Art. 10 Abs. 1bis mesures visant à indemniser la perte d’activité Motion minoritaire Meyer Mattea
* Art. 10 Abs. 4 mesures visant à indemniser la perte d’activité Motion minoritaire Prelicz-Huber
* Art. 11 Bst. abis und ater mesures dans le domaine de l’assurance chômage Motion minoritaire Prelicz-Huber

**Perspectives :**

Les amendements prévus à la loi Covid 19 constitueraient un premier pas important, mais nous vous demandons un soutien supplémentaire pour répondre aux besoins spécifiques du secteur du voyage:

* Application de la notion de cas de rigueur pour les prêts Covid 19 : Près d'un tiers des petites agences de voyage ont décidé de ne pas utiliser ces prêts. Avec les faibles marges qui sont habituelles, le remboursement de la dette serait une utopie. Il faut dans ce cas des dispositifs supplémentaires qui tiennent compte des difficultés de l'industrie. Par exemple, par le biais de périodes prolongées, de taux d'intérêt réduits ou, dans certaines circonstances, par une prise en charge partielle du crédit. Après tout, le gouvernement fédéral a prévu des modèles d’indemnisations plus généreux dans le secteur culturel, mais aussi dans la publicité.
* Application de la notion de cas de rigueur pour une prise en charge des coûts fixes en cas de perte de chiffre d’affaires : sans chiffre d'affaires, et surtout sans perspective de chiffre d'affaires à moyen terme, les coûts fixes deviennent un problème vital pour les entreprises, contrairement à ce qui se passe dans d'autres secteurs. C'est là que l'aide transitoire du gouvernement fédéral est nécessaire. Le projet de loi Covid-19 sur les loyers d'entreprises constitue une bonne orientation, même si les deux mois qui seraient concernés ne suffisent pas.

**Quelle est la situation réelle de l'industrie du voyage ? Faits et chiffres**

* Baisse du chiffre d'affaires de 70 à 80 % en 2020 par rapport à 2019 + répercussions de la loi sur les voyages à forfait = le secteur des agences de voyage est le secteur le plus touché par la crise Covid19
* Perte totale de 374 à 523 millions de francs suisses (= total de fonds propres disponibles).
* 40 % des entreprises (30 % du volume des ventes) sont en danger extrême
* Les acomptes des clients représentant un risque de 244 millions de francs suisses.
* L’effondrement du système actuel des fonds de garantie, garantissant l’argent du consommateur est probable
* Les postes de travail de 2'897 employés sont gravement menacés. Ces chiffres s'ajoutent à ceux déjà annoncés
* Mesures de restructuration en cours > Réduction de l'emploi de 15 à 20 %.

Nous vous remercions vivement pour votre soutien ! Nous sommes un secteur entier, qui, en raison de la pandémie et sans qu’aucune responsabilité ne puisse lui en être imputée, lutte pour sa survie.

Veuillez croire à l’assurance de notre haute considération

Nom - prénom